Documentation Facturation

Introduction

Présentation de l'application

L'application de facturation se présente sous forme d'application web :

- Elle utilise le framework Symfony 2.
- Les langages utilisés sont PHP, Twig, HTML, JavaScript, CSS, SQL
- L'application tourne sous une base MYSQL

Utilisation

L'application comporte 4 sections : « Accueil », « Commande », « Facturation » et « Admin ».

1) Section Accueil

La première section, la section Accueil, est la section sur laquelle vous arrivez en ouvrant l'application web.

Elle donne un récapitulatif du nombre de commandes réalisées dans l'année ainsi le montant global des commandes.

Elle donne également un aperçu général des budgets de chaque service, d'où vous pourrez consulter les commandes de ces derniers.

Bienvenue dans l'accueil



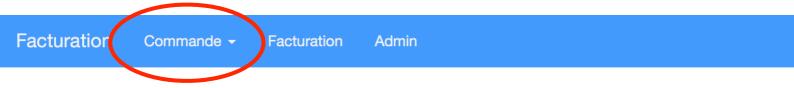






2) Section Commande

La deuxième section est la section Commande. Elle permet de visualiser la liste des commandes, elle permet de modifier une commande ou de voir les détails d'une commande.



a) La liste des commandes.

La page « liste des commandes » vous affiche les 15 commandes les plus récentes. Vous pouvez ensuite naviguer dans les commandes grâce aux boutons suivant et précédent.

Il est possible de se rendre sur la page de visualisation ou de modification d'une commande suivant son état. Par exemple lorsqu'une commande Engagée ou en Paiement, vous ne pouvez plus la modifier. Par contre, temps que la commande n'est pas engagée, vous pouvez modifier toutes les informations d'une commande.

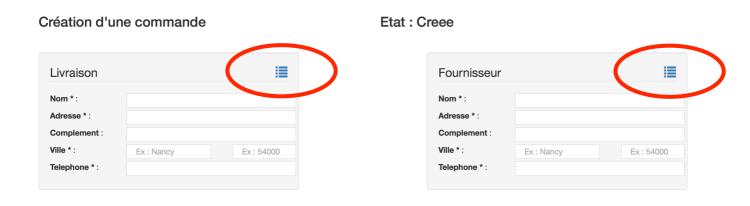
Liste des commandes



b) Création et modification des commandes.

Lors de la création ou de la modification d'une commande, certains champs sont obligatoires, s'ils ne sont pas renseignés, un message d'erreur vous sera affiché. Pour remplir les champs concernant le fournisseur et le lieu de livraison, des boutons de recherche sont disponibles. Ils vous permettent de voir les fournisseurs ainsi que les lieux de livraisons déjà enregistrés. Un champ de recherche vous permet de rechercher plus facilement un fournisseur.

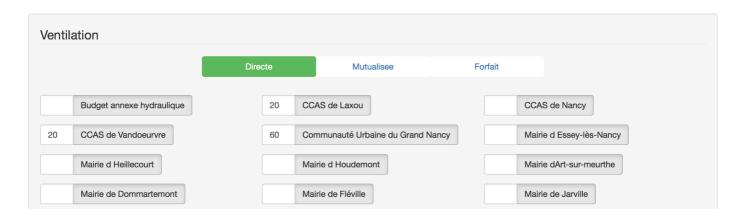
Note: Si après avoir choisi un fournisseur déjà enregistré, vous modifiez une de ses données (par exemple son numéro de téléphone), cela sera enregistré et lors des futures sélections de ce fournisseur, le nouveau numéro sera affiché.



Concernant la ventilation d'une commande, trois solutions sont disponibles : Directe, Mutualisée ou Forfait.

Une commande directe est une commande où la répartition des charges se fait directement, c'est-à-dire que l'utilisateur doit entrer, pour chaque collectivité concernée, le pourcentage de participation.

Note : Si le total des pourcentages ne fait pas 100, un message d'erreur sera affiché.

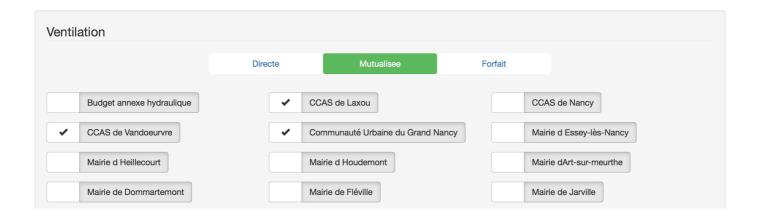


Une commande mutualisée est une commande qui répartit les charges de la commande entre les collectivités en fonction d'une clé de répartition (*par exemple : le nombre d'habitants*). Cette clé est propre à l'activité sélectionnée.

Pour modifier la commande en commande mutualisée, cliquez sur le bouton

« Mutualisée ». Vous devez ensuite cocher chaque collectivité concernée.

Note : une collectivité n'apparaît sur le formulaire de commande qu'à partir de sa date de début de mutualisation.



Une commande « Forfait » est une commande qui ne sera pas facturée aux collectivités sélectionnées, car celles-ci ont un forfait.

Note: Au moment de la facturation aux collectivités, si une commande est notée en forfait, mais que la collectivité n'a pas de forfait avec la DSI, un message d'erreur apparaîtra. L'option forfait est donc à cocher si l'on est sûr que la collectivité a bien un forfait avec la DSI.

Ventilation			
	Directe	Mutualisee	Forfait
Budget annexe hydraulique	*	CCAS de Laxou	CCAS de Nancy
✓ CCAS de Vandoeurvre	•	Communauté Urbaine du Grand Nancy	Mairie d Essey-lès-Nancy
Mairie d Heillecourt		Mairie d Houdemont	Mairie dArt-sur-meurthe
Mairie de Dommartemont		Mairie de Fléville	Mairie de Jarville

Lorsque vous créez ou modifiez une commande, vous pouvez ajouter ou supprimer des lignes de commandes.

Lorsque vous modifier la Quantité, le Prix Unitaire ou la TVA d'une ligne de commande, le total TTC de cette ligne se met à jour automatiquement, ainsi que le total HT et TTC de la commande entière.



Supprimer

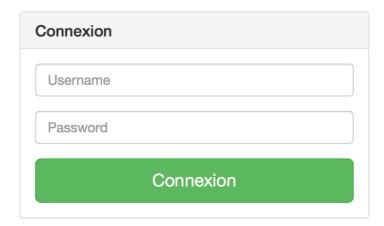
Enfin, pour enregistrer une commande ou ses modifications, n'oubliez pas de cliquer sur le bouton « Enregistrer » qui se trouve en bas de la page.

Admin ou service comptabilité:

Lorsqu'une commande est enregistrée, seuls un administrateur ou le service comptabilité peuvent modifier le statut de la commande.

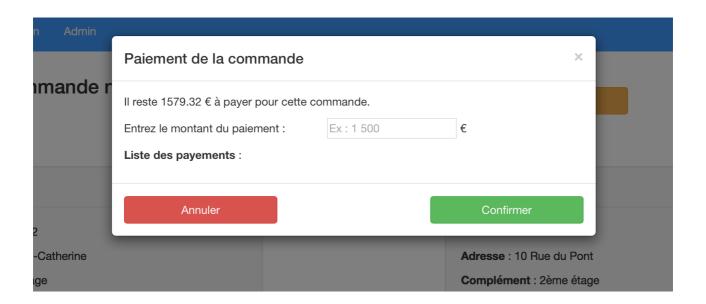
Pour cela, il faut se connecter avec les mots de passe fournis.





Une fois connecté, il sera alors possible d'engager la commande en cliquant sur le bouton « Engager », ou de la supprimer en cliquant sur « supprimer ».

Une fois la commande engagée, vous pouvez procéder au paiement total ou partiel de celle-ci. Pour cela, cliquez sur le bouton « Paiement » .



Vous pouvez alors entrer le montant du paiement.

Note: La fenêtre vous indique le montant qu'il reste à payer pour la commande, vous ne pourrez donc pas entrer un montant supérieur au solde de la commande. Vous ne pouvez pas non plus entrer de nombres négatifs.

Une fois le paiement effectué, si celui-ci est total (c'est-à-dire qu'il correspond au total à payer de la commande), la commande passe en statut « Terminée ». En revanche, si le paiement est un paiement partiel, la commande passe en statut « Paiement » tant que le solde de la commande n'est pas égal à 0 , ou tant qu'un administrateur ou que le service comptabilité ne marque pas la commande comme « Terminée » (en cliquant sur le bouton « Terminer »).

Si une erreur s'est glissée dans le paiement, vous pouvez supprimer le paiement en cliquant sur le bouton « supprimer » juste à côté de votre paiement.

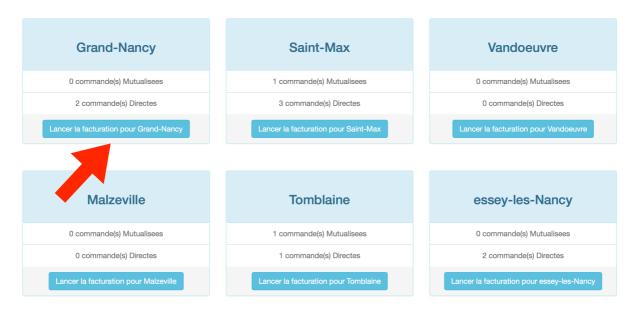


3) Section facturation

La section facturation sert à visualiser les dépenses pour chaque collectivité, ainsi qu'à établir une facture PDF détaillée pour les collectivités.

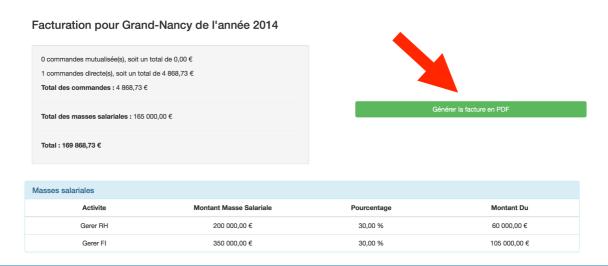
Pour sélectionner une collectivité, clique sur « Lancer la facturation » .

Facturation pour l'annee 2014



La page de détail vous donne accès aux détails des commandes pour la collectivité choisie. Vous pouvez voir le montant des masses salariales (calculés en fonction des clés de répartition des activités). Vous pouvez également voir le montant que la collectivité doit payer pour chaque commande.

Enfin, vous pouvez créer une facture PDF à envoyer à la collectivité.



4) Section Admin

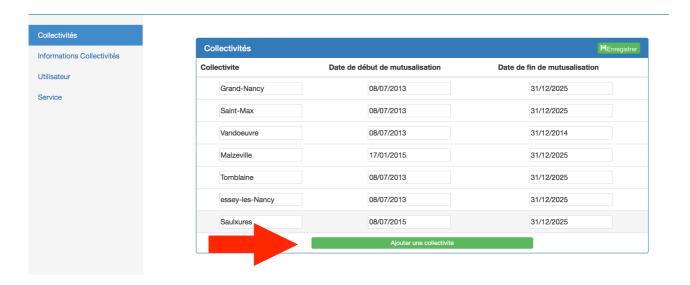
La section admin n'est accessible que par les personnes autorisées. Cette section permet de modifier les données comme les informations concernant les collectivités, les clés de répartition, etc..

Les imputations peuvent également être modifiées par le service comptabilité.

a) Gestion des collectivités.

Vous pouvez changer le nom d'une collectivité à tout moment, mais cette possibilité ne doit pas être utilisée pour supprimer une collectivité et ajouter une collectivité au même moment (par exemple changer « Grand-Nancy » en « Vandoeuvre »).

Pour créer une collectivité, cliquez sur le bouton « Ajouter une collectivité ». Vous devez entrer la date de début de mutualisation, ainsi qu'une date de fin (la date de fin n'a pas d'importance tant que la collectivité ne quitte pas les services de la DSIT).



Lorsqu'une collectivité ne souhaite plus faire partie des services de la DSIT, vous devez changer la date de fin de mutualisation.

Une fois les modifications effectuées, n'oubliez pas de cliquer sur le bouton « Enregistrer » en haut à droite.

Note: Vous ne pourrez pas modifier les informations concernant une collectivité pour une année antérieure à celle où la collectivité a été entrée dans la base, et ce quelque soit sa date de début de mutualisation.

b) Gestion des informations sur les collectivités et des clés de répartition.

Lors du calcul de la facturation, l'application web utilise les clés de répartitions des activités et va piocher les informations correspondantes pour chaque collectivité. Il est donc important de vérifier que les informations ont bien été entrées avant de lancer une facturation.

Il est possible de modifier n'importe quelles informations pour n'importe quelle année.

Il est également possible d'entrer des informations pour l'année courante.

Une fois les modifications effectuées, n'oubliez pas de cliquer sur le bouton « Enregistrer » en haut à droite.

Note : Si une nouvelle clé de répartition est créée en cours d'année, l'application le détecte et il est possible d'entrer les informations pour les collectivités concernées.

En revanche, si une collectivité est créée à une année n, il sera impossible de modifier ses informations pour l'année n-1.

c) Gestion d'utilisateur.

Vous pouvez changer le nom et le prénom d'un utilisateur à tout moment. Vous pouvez également changer le service d'un utilisateur sans que cela impacte les commandes.

Pour ajouter un utilisateur, cliquez sur le bouton « Ajouter un utilisateur ». Enfin , pour supprimer un utilisateur, cliquez sur la croix à côté de lui.

Une fois toutes les modifications faites, cliquez sur « enregistrer ».



c) Gestion des services.

Vous pouvez changer le nom d'un service à tout moment.

Si un service se restructure, ou ferme au profit d'un autre, vous pouvez marquer ce service comme « Ancien service ». C'est-à-dire qu'il n'apparaîtra plus dans les choix de service pour les utilisateurs.

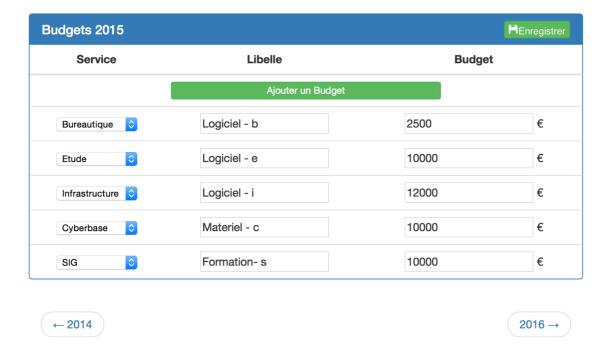
Pour créer un service, cliquez sur « ajouter un service ».



d) Gestion des budgets des services.

Vous pouvez ajouter autant de «budgets » pour les différents services. C'est-à-dire qu'un service peut avoir un budget pour le matériel, un pour la formation, etc ..

Les budgets sont gérés par année, vous pouvez donc naviguer dans les années avec les boutons en bas du tableau.



e) Gestion des Activités.

Vous pouvez modifier le nom d'une activité ou la marquée comme « ancienne activité », c'est-à-dire qu'elle ne sera plus proposée dans le choix des activités lors de la création ou modification d'une commande.

<u>Attention</u>: Si vous modifiez la clé de répartition d'une activité en cours d'année, au moment de la facturation, toutes les commandes ayant cette activité seront calculées avec cette nouvelle clé. Mais cela veut aussi dire que si vous changez d'une année à l'autre, si vous recalculez une facturation d'une année antérieure, cette facturation sera également calculée en fonction de cette nouvelle clé.

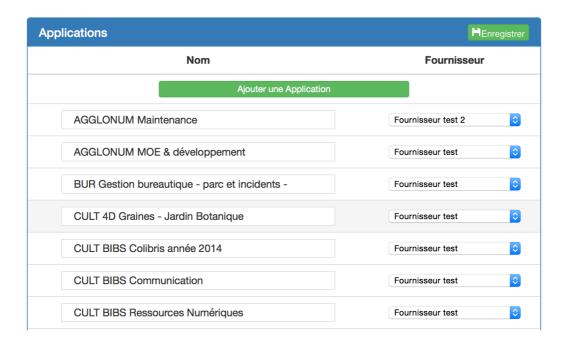
Si vous devez absolument changer de clé de répartition, vous pouvez toujours créer une nouvelle activité, mettre la nouvelle clé, et marquer l'ancienne activité comme « Ancienne ».



-

f) Gestion des Applications.

Vous pouvez changer le nom d'une application ou son fournisseur à tout moment. Vous pouvez également ajouter une application.

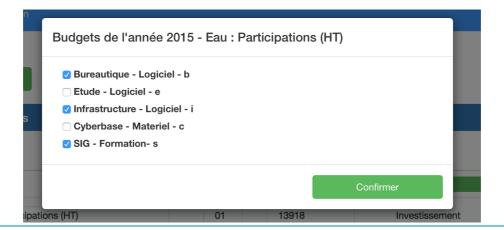


g) Gestion des Imputations.

Vous pouvez changer le nom, la sous-fonction et l'article d'une imputation à tout moment.

La section est définit au moment de la création de l'imputation (lorsque vous cliquez sur « Ajouter une imputation »).

Les imputations sont reliées à des budgets. Pour les relier, cliquez sur « Lier aux budgets ».



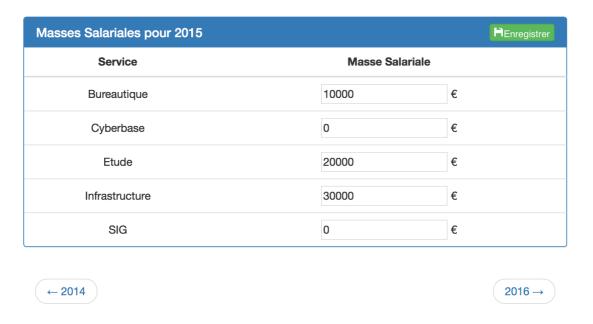
Une fenêtre s'ouvre et vous pouvez alors sélectionner les budgets auxquels se rapporte l'imputation.

Cette phase est nécessaire pour le suivi des budgets des services (voir partie 1).

Vous pouvez changer les budgets reliés aux imputations année par année grâce aux boutons au-dessus du tableau.

h) Gestion des Masses Salariales.

Les masses salariales sont gérées par année. Elles sont entrées par service.



i) Gestion des Temps Passés.

Les temps passés sont gérés par année. C'est-à-dire que pour une année N, une activité A (prenons par exemple « Gérer les postes Adm ») aura concerné x% du temps la collectivité C, x2% du temps la collectivité C2 , etc ...

Le total des répartitions par Activité doit faire 100.

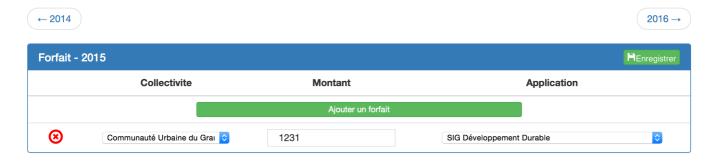




Note : ses informations peuvent être tirées d'easyLog.

j) Gestion des Forfaits.

Certaines collectivités ont des forfaits pour certaines applications. C'est ici qu'il faut les mentionner. Les forfaits sont gérés par année.

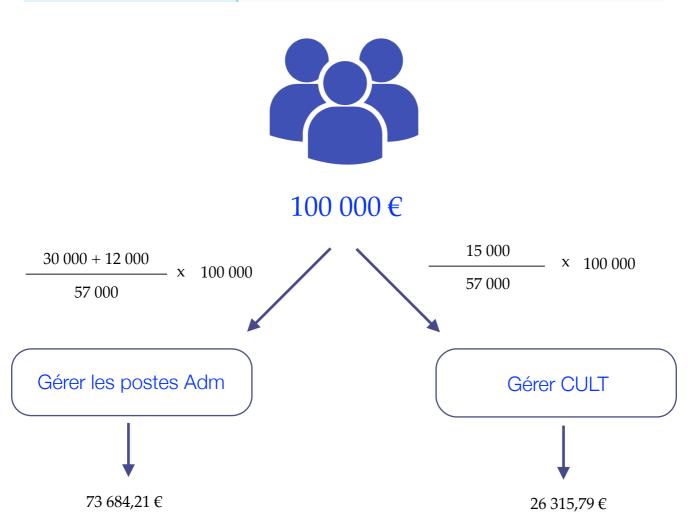


4) Calculs de la facturation

a) Répartition des masses salariales aux activités.

Les masses salariales sont données par service, et sont réparties ensuite dans les activités. Prenons par exemple le service Bureautique, avec comme bilan de l'année :

Bureautique	Activité	Total TTC
Commande 1	Gérer les postes ADM	30 000 €
Commande 2	Gérer CULT	15 000 €
Commande 3	Gérer les postes ADM	12 000 €
Total		57 000 €



b) Répartition des masses salariales aux collectivités.

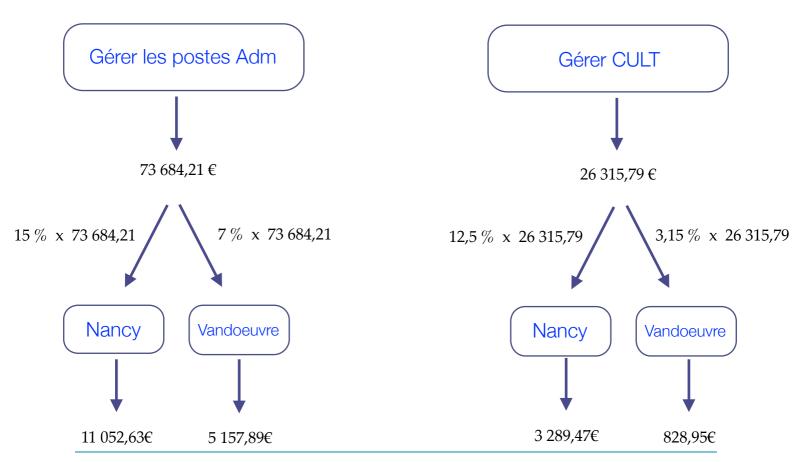
Pour répartir la masse salariale de chaque activité aux collectivités, on se sert de la table Temps Passés.

Pour rappel, cette table stocke, le pourcentage de temps passé par activité par collectivité.

Exemple avec les activités « Gérer les postes Adm » et « Gérer CULT »

	Gérer les postes ADM	Gérer CULT
Nancy	15 %	12,5 %
Vandoeuvre	7 %	3,15 %
Total	100 %	100 %

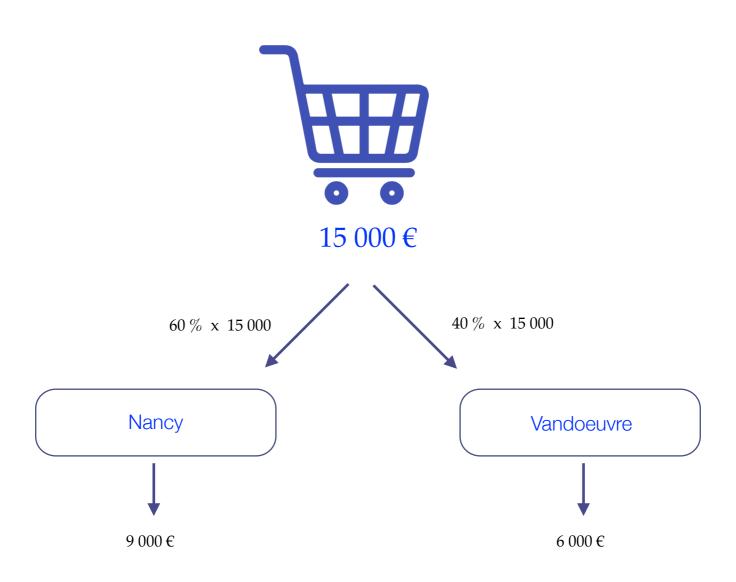
La répartition de la masse salariale du service Bureautique sera donc :



c) Répartition du montant d'une commande aux collectivités.

1) Commande directe.

Commande n° 1	Réparititon	
Nancy	60 %	
Vandoeuvre	40 %	

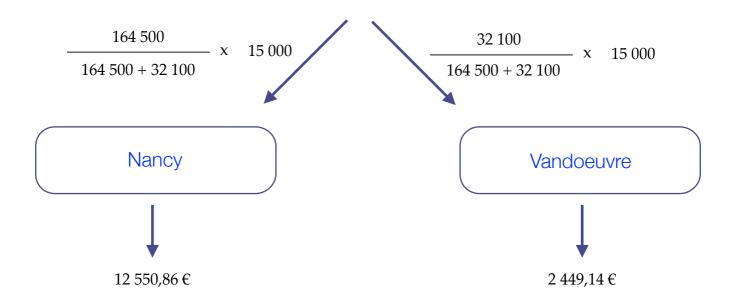


2) Commande mutualisée.

Commande n° 1		
Nancy		
Vandoeuvre		
Clé : Nombre d'habitants		

Informations Collectivités 2015	Nombre d'habitants
Nancy	164 500
Vandoeuvre	32 100
Total	460 000





3) Commande avec un forfait.

Lorsqu'une commande est enregistrée avec un forfait, le montant facturé aux collectivités sera le montant du forfait.

Par exemple, si deux commandes concernent Nancy et l'application Coriolis :

	Application	Collectivité	Total
Commande 1	Coriolis	Nancy	6 000 €
Commande 2	Coriolis	Nancy	7 000 €

Le montant facturé à la ville de Nancy sera le montant du forfait (qui peut être plus ou moins élevé que le total des deux commandes (dans cet exemple)).